Insee Analyses
Auvergne-Rhône-Alpes

N° 31
Janvier 2017

Les familles monoparentales fragilisées dans l'Allier

L'Allier est davantage confronté à la pauvreté monétaire que la France métropolitaine. L'écart est particulièrement marqué pour les familles monoparentales. En particulier, la monoparentalité est beaucoup plus fréquente dans les villes-centres des trois grands pôles urbains, Montluçon, Vichy et Moulins, qui concentrent les niveaux de pauvreté les plus élevés de ces familles. Les couples avec enfants sont plus fragilisés qu'au niveau national, particulièrement dans les communes isolées. À cette pauvreté monétaire sensible s'ajoutent dans ces communes des contraintes liées à l'éloignement de services à destination des familles, comme les équipements scolaires ou de santé. Cette précarité plus prononcée de l'Allier s'inscrit dans un environnement économique difficile marqué notamment par un recul de l'emploi. En 2012, plus d'un enfant sur dix n'a aucun parent qui travaille, proportion beaucoup plus élevée pour les enfants en famille monoparentale.

Cyril Gicquiaux

En 2012, 64 800 enfants mineurs habitent l'Allier. Plus des trois quarts des enfants vivent avec deux adultes (50 100 enfants en 2012), le plus souvent les deux parents. Près d'un enfant sur cinq (soit 12 700 enfants), vit en famille monoparentale, pour une forte majorité chez leur mère (85 %). Par ailleurs, 3 % des enfants de l'Allier vivent hors famille, en hébergement collectif notamment. On s'attachera à décrire ici la situation des enfants vivant en logement « ordinaire ». En 2012, près de 15 % des habitants de l'Allier vivent sous le seuil de pauvreté monétaire *(définitions)*. Les jeunes ménages sont particulièrement touchés. Ainsi, 25 % des membres des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans sont pauvres et 18 % s'il a entre 30 et 39 ans, contre respectivement 22 % et 16 % en France. De plus, l'Allier est dans le premier quart des départements où la monoparentalité est la plus fréquente et ces familles sont nettement plus exposées à la précarité. Par conséquent, la part d'enfants mineurs en situation de pauvreté est plus élevée. Plus d'un enfant mineur sur cinq

1 Une pauvreté sensible des familles monoparentales dans l'Allier

Part de personnes pauvres dans les familles monoparentales par département en 2012

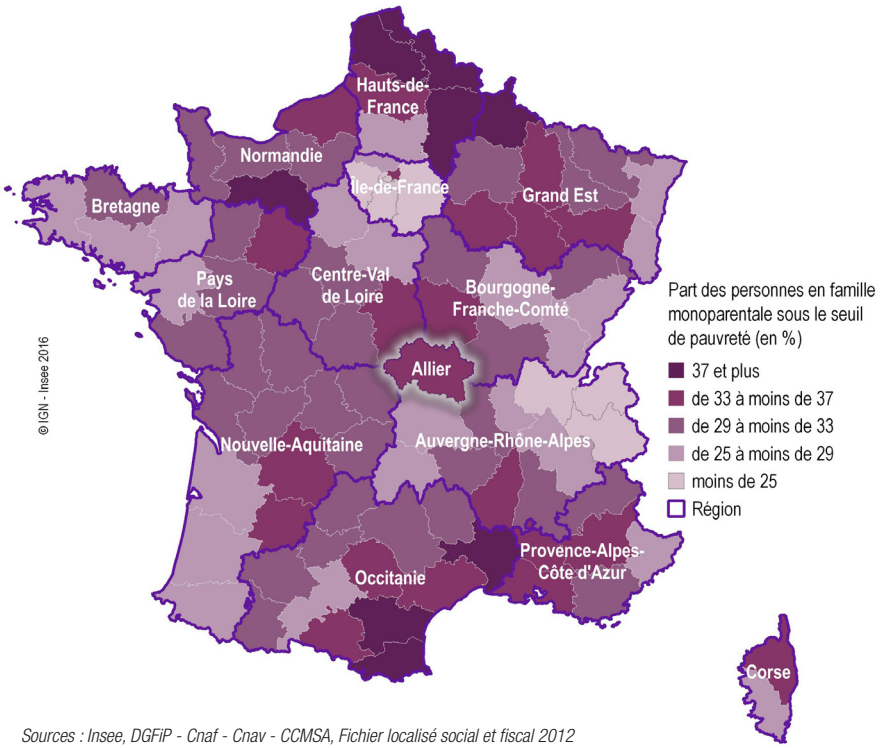

Sources : Insee, DGFiP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Encadré 1 - Pauvreté et situation familiale des enfants à une échelle infra-départementale

Les politiques sociales dans l'Allier sont menées au sein des six Unités Territoriales d'Action Sociale *(définitions)* qui découpent le département : trois sont centrées sur les grands pôles et correspondent précisément au périmètre de leurs communautés d'agglomération. Les trois autres UTAS, plus « mixtes », englobent à la fois les communes les plus rurales du département mais également des communes périurbaines, sous l'influence de l'un des trois grands pôles. La situation plus favorable de la communauté d'agglomération de Moulins résulte du périmètre de son intercommunalité qui regroupe une grande majorité des communes périurbaines de sa couronne alors que la pauvreté se concentre sur la ville-centre de Moulins.

Monoparentalité et pauvreté vont fréquemment de pair dans les trois grands pôles

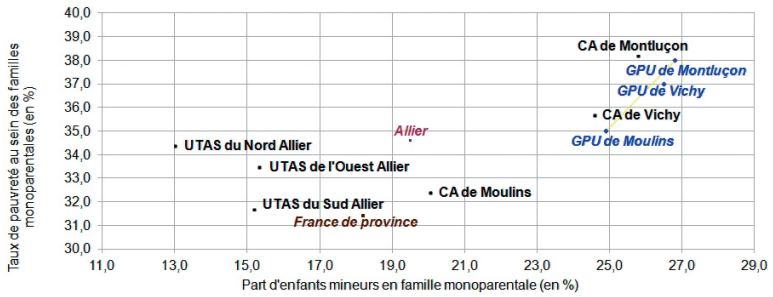

CA = Communauté d'agglomération, GPU = Grand Pôle Urbain

Une pauvreté plus sensible des couples avec enfants dans les territoires plus ruraux

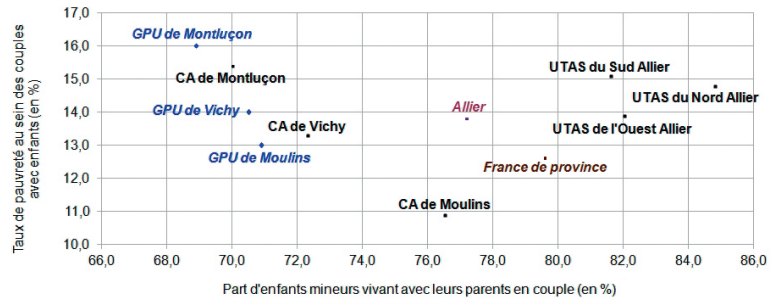

Sources : Insee, DGFiP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

(23,1 %) vit dans un ménage pauvre, une part supérieure de trois points à celle de la France métropolitaine.

Cette pauvreté s'inscrit dans un espace plus large (incluant en particulier Cher et Nièvre) confronté à des difficultés économiques, dont un chômage plus important qu'en France métropolitaine. Marqué par un déclin industriel sensible ces dernières décennies, l'Allier a subi une forte dégradation du niveau d'emploi depuis la crise de 2008. La zone d'emploi de Montluçon, la plus affectée, a ainsi perdu plus d'un emploi salarié industriel sur trois entre 2000 et 2012 (contre un sur cinq en France métropolitaine).

Une précarité importante des familles monoparentales

N'ayant potentiellement qu'une seule source de revenus d'activité, les familles monoparentales sont fortement exposées à la précarité. Dans l'Allier, près de 35 % des personnes en famille monoparentale vivent sous le seuil de pauvreté *(figure 1)*, soit le taux le plus élevé de la région Auvergne-Rhône-Alpes, plus de cinq points au-dessus de celui de la France de province. Par ailleurs, près du quart des personnes pauvres du département vivent en famille monoparentale alors que cette situation familiale ne concerne qu'un habitant sur dix.

Les monoparents sont plus souvent confrontés au chômage. Ainsi, en 2012, 4 700 enfants, soit 37 % des enfants en famille monoparentale de l'Allier ont un monoparent sans emploi dans le département. Ce taux est six points au-dessus de la médiane des départements de France de province. Cette vulnérabilité des familles monoparentales s'observe également dans le Cher et la Nièvre, à des niveaux approchant ceux de départements fragilisés économiquement du pourtour méditerranéen et du nord de la France. Ces situations de chômage se cumulent avec des difficultés d'insertion puisque près de la moitié des monoparents sans emploi sont peu diplômés, étant au mieux titulaires d'un brevet des collèges.

Les conditions de logement des enfants en famille monoparentale sont également spécifiques. Seulement 27 % ont un parent propriétaire de son logement contre 60 % de l'ensemble des enfants mineurs de l'Allier. En outre, les enfants en famille monoparentale sont fortement surreprésentés dans le parc social puisque plus d'un enfant sur trois y habite contre moins de 15 % des enfants du département.

Ces situations de fragilité se concentrent davantage sur les mères de famille monoparentale. Ainsi, l'accès au marché du travail pour les mères, moins fréquent que pour les pères malgré les évolutions des dernières décennies, s'avère encore plus délicat pour les monoparentes. En 2012, 30 % des mères de famille monoparentale sont sans emploi contre 15 % des pères. Concilier vie familiale et vie professionnelle est d'autant plus difficile pour ces mères isolées que l'enfant est en bas âge. Plus de la moitié des monoparentes d'enfants de moins de six ans sont sans emploi contre 30 % de l'ensemble des mères d'enfants de même âge. De plus, celles qui sont en emploi sont plus fréquemment à temps partiel. Ces difficultés sont accentuées pour les plus jeunes mères *(encadré 2)*.

Les trois grands pôles concentrent les familles monoparentales

La monoparentalité est beaucoup plus fréquente en milieu urbain et l'Allier ne fait pas exception *(encadré 1)*. Ainsi, dans les trois grands pôles urbains *(définitions)*, Montluçon, Moulins et Vichy, plus d'un enfant mineur sur quatre vit en famille monoparentale. Ces enfants sont relativement exposés à la pauvreté puisque près de 38 % des personnes en famille monoparentale habitant ces pôles vivent sous le seuil de pauvreté. Les familles monoparentales et notamment celles en situation de précarité se concentrent au sein des villes-centres des trois pôles, les communes banlieues et leurs couronnes périurbaines étant plus favorisées. Ainsi, dans la ville-centre de Montluçon, le taux de pauvreté au sein des familles monoparentales atteint 43,5 % contre moins de 25 % dans les communes banlieues du pôle *(méthodologie)*.

Des quartiers concentrant les difficultés ont été identifiés comme prioritaires pour l'action publique. Montluçon compte ainsi trois quartiers de la politique de la ville, soit la moitié des quartiers prioritaires du département. Le quartier de Bien-Assis notamment comporte une très forte surreprésentation des familles monoparentales avec près de trois ménages sur dix. Cette part est de dix points supérieure à celle des quartiers politiques de la ville de France métropolitaine, où ces familles sont déjà surreprésentées.

Si les plus fortes fragilités sont localisées dans les trois villes principales, certains bassins de vie plus ruraux du département, au sein de l'Unité territoriale d'action sociale (UTAS) du Nord Allier notamment, sont également exposés. Ainsi, dans les communes rurales du bocage bourbonnais à l'ouest de cet UTAS, les enfants mineurs en famille monoparentale sont surreprésentés ainsi que les familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté. Dans le bassin de vie de Bourbon-l'Archambault par exemple, la monoparentalité

est plus fréquente qu'en moyenne dans les communes rurales du département, et la pauvreté des familles monoparentales atteint le niveau observé dans le grand pôle urbain de Moulins.

Une pauvreté plus sensible des couples avec enfants dans le rural

Bénéficiant potentiellement de deux sources de revenus d'activité, les couples avec enfants sont moins fréquemment exposés à la pauvreté que les familles monoparentales. Le risque de pauvreté de leurs enfants est cependant plus élevé dans l'Allier qu'en France de province même si l'écart avec le niveau national est moins marqué que pour les familles monoparentales. En 2012, 13,8 % des membres de familles en couple avec enfants vivent sous le seuil de pauvreté, soit un point au-dessus du niveau de la France de province.
En 2012, 5,3 % des enfants dont les parents sont en couple, soit 2 700 enfants, vivent avec deux parents sans emploi (ni retraités, ni étudiants). En comptabilisant les enfants en famille monoparentale dont le monoparent est sans emploi, 7 400 enfants, soit plus d'un enfant mineur de l'Allier sur dix vit dans un ménage où aucun parent ne travaille en 2012. Alors que les communes les plus urbanisées du département concentrent les difficultés des familles monoparentales, la pauvreté des couples avec enfants est sensible à la fois dans les grands pôles et dans des communes rurales.

Ainsi, dans les UTAS du Sud et du Nord Allier, plus de 15 % des membres de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté *(encadré 1)*. Le taux de pauvreté dans ces UTAS, près de deux points supérieur à celui de la communauté d'agglomération voisine de Vichy, atteint le niveau de celle de Montluçon. Par ailleurs, dans ces UTAS à dominante rurale, la monoparentalité est largement moins fréquente. Ainsi, plus de 80 % des enfants y vivent avec leurs parents en couple, contre 70 % dans l'UTAS de Montluçon. Les taux de pauvreté les plus importants au sein des couples avec enfants sont concentrés dans les communes les plus rurales, hors de l'influence des trois centres urbains du département. En effet, près de 20 % des personnes en couple avec enfants vivent sous le seuil de pauvreté dans les communes isolées de l'influence des pôles urbains. Ce niveau est supérieur de quatre points à celui des communes les plus rurales de France de province.

Une mobilité contrainte dans les communes les plus rurales

Du fait de son armature urbaine particulière polarisée autour de trois grands centres urbains, l'Allier fait partie des départements métropolitains où les inégalités d'accès aux commerces et services principaux de la vie courante sont les plus faibles. Cependant, les parents et enfants habitant dans certains bassins de vie ruraux du département ont des temps d'accès relativement plus importants à des services et types d'équipements spécifiques (écoles, collèges, salles de sport notamment, relevant d'un panier dit « famille »). Pour ces populations, seules quelques communes partiellement équipées (Montmarault, Bourbon-l'Archambault, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Dompierre-sur-Besbre…) peuvent servir de relais en évitant les déplacements vers les trois grands pôles. Dans le bassin de vie de la montagne bourbonnaise, un des plus isolés, plus de la moitié des parents et enfants mineurs habitent au-delà du seuil qualifiant l'éloignement au niveau national (16 minutes, *définitions*). La majorité des communes de ce bassin de vie se situent à de plus de 25 minutes en moyenne du panier d'équipements. À la pauvreté monétaire sensible des couples avec enfants des communes les plus rurales s'ajoutent ainsi les contraintes de mobilité liées à un isolement géographique plus important. ■

Encadré 2 - Fécondité élevée des jeunes femmes

L'Allier fait partie du premier quart des départements où la fécondité des jeunes femmes est la plus élevée. Ces dernières années, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteint fréquemment 40 enfants pour 100 femmes âgées de moins de 25 ans, alors qu'il est proche de 30 en métropole. Ce niveau élevé se retrouve souvent dans des départements ayant une part de jeunes femmes non diplômées ou non insérées (ni en emploi, ni en études) plus importante qu'au niveau national. Dans l'Allier, 516 enfants sont ainsi nés en 2015 d'une mère de moins de 25 ans, soit 17,2 % des enfants contre 12,3 % en métropole. C'est le 11e département métropolitain où cette proportion est la plus élevée.

Une précarité accrue pour les jeunes mères

La situation de ces jeunes femmes est souvent plus précaire que celle des autres mères d'enfants en bas âge. Ainsi, parmi les 1 700 mères de moins de 25 ans de l'Allier, un quart sont monoparentes en 2012. Cette situation ne concerne que 14 % de l'ensemble des mères d'enfants de moins de six ans du département. La jeunesse de la mère accroît donc le risque d'une séparation parentale dans la toute petite enfance, voire dès la naissance ou dans les mois qui la précèdent. En effet, le père reconnaît d'autant moins son enfant à la naissance que sa mère est jeune.
Ces jeunes mères sont nettement moins insérées sur le marché du travail. Seulement 42 % ont un emploi contre 69 % pour l'ensemble des mères de jeunes enfants. Cet écart ne s'explique pas par la poursuite d'études puisque moins de 2 % de ces jeunes mères sont étudiantes ou stagiaires. Leur chance d'insertion une fois libérées des contraintes (de garde notamment) liées aux jeunes enfants, est hypothéquée par un faible niveau de formation : 32,9 % sont sans diplôme ou seulement titulaires du CEP ou du brevet contre 15,5 % de l'ensemble des mères de jeunes enfants.

Une hausse de la fécondité qui n'enraye pas la chute des naissances

Depuis la moitié des années 1990, la fécondité des jeunes femmes tend à augmenter dans l'Allier alors qu'elle continue de diminuer au niveau national. Cette légère inflexion s'inscrit dans une hausse globale de la fécondité des femmes du département et ce pour toutes les tranches d'âge. Elle se rapproche ainsi très nettement du niveau métropolitain.
Malgré cette reprise de la fécondité, le nombre de naissances diminue. En 2015, un peu moins de 3 000 bébés sont nés de mères domiciliées dans l'Allier. C'est le chiffre le plus faible de ces quarante dernières années. Après un répit relatif entre 1995 et 2010, la chute des naissances reprend sur un rythme semblable à celui observé au début des années 1980 *(figure)*. Ceci s'explique uniquement par la diminution du nombre de femmes en âge de procréer. Alors que près de 41 000 femmes de 20 à 39 ans habitaient l'Allier en 2000, elles sont moins de 33 000 dans ce cas en 2015. En effet, les générations du baby-boom ont désormais dépassé ces âges de forte fécondité. Le déficit migratoire des jeunes a également contribué à ce recul du nombre de femmes en âge de procréer.

De moins en moins de naissances dans l'Allier

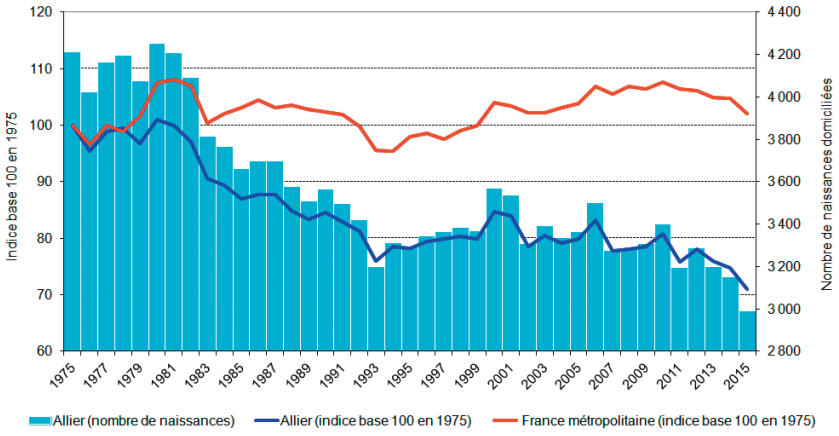

Source : Insee, État-civil

Définitions et méthodologie

Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continue d'au moins 2 000 habitants. Une commune abritant plus de 50 % de la population de l'unité urbaine est **ville-centre** de l'unité urbaine, les autres communes étant des banlieues.

Les pôles urbains sont les unités urbaines offrant plus de 1 500 emplois. Au sein de ces pôles, on distingue **les grands pôles urbains** comptabilisant plus de 10 000 emplois (Montluçon, Moulins et Vichy), **les moyens pôles** (5 000 à 10 000 emplois), et **les petits pôles** (1 500 à 5 000 emplois).

Les couronnes d'un pôle sont les communes dans lesquelles au moins 40 % des actifs occupés travaillent au sein du pôle ou selon un processus itératif dans les communes de sa couronne.
Un pôle urbain et sa couronne constituent une aire urbaine.
Les communes sont dites multipolarisées lorsque 40 % de leurs actifs occupés travaillent au sein de plusieurs aires urbaines sans qu'aucune de ces aires n'atteigne ce seuil à elle seule.
Les autres communes n'appartenant pas à ces aires urbaines sont dites **isolées hors de l'influence des pôles**.

Pôles urbains de l'Allier et leur aire d'influence

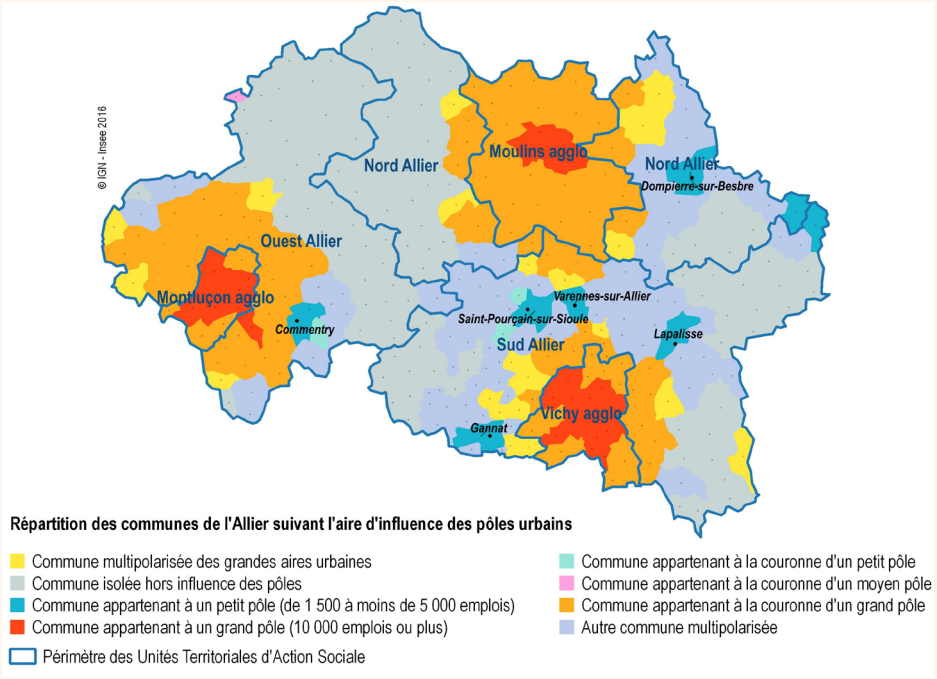

Source : Insee

Les Unités Territoriales d'Action Sociale du Conseil départemental découpent le département de façon hétérogène en regroupant des communes rurales isolées et des communes de taille intermédiaire sous l'influence des trois principaux pôles du département. A partir du 1er janvier 2016, les UTAS sont remplacées par trois territoires de solidarités départementales.

Un enfant au sens du recensement de la population est une personne célibataire qui habite une résidence principale avec au moins un de ses parents et qui n'est ni parent, ni conjoint d'un autre habitant de cette résidence.
Constituée d'au moins deux personnes, une **famille** est soit un **couple**, vivant le cas échéant avec son ou ses enfant(s), soit **une famille monoparentale**, c'est-à-dire un adulte sans conjoint cohabitant vivant avec son ou ses enfant(s).
La monoparentalité recouvre des situations relativement disparates (liées notamment à la répartition des temps de garde, à des remises en « union libre ») que le recensement ne permet d'apprécier que partiellement. En cas de résidence alternée, l'enfant est compté à l'adresse où il réside le plus souvent.
Le recensement de la population ne permet pas d'identifier clairement les familles recomposées, qui constituent une part non négligeable et croissante des familles. Un enfant sur dix vivait ainsi en famille recomposée en 2011.
Faute de pouvoir identifier clairement ces familles, on suppose par convention qu'un enfant mineur résidant avec deux adultes en couple vit avec ses deux parents.

Le taux de pauvreté correspond à la part de personnes dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu médian de France métropolitaine (984 € par mois pour une personne seule en 2012). Il est calculé hors ménages en communauté et sans-abris. Le choix du seuil de pauvreté influence fortement la part de la population qui peut être identifiée comme pauvre d'un point de vue monétaire.

L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge d'une année. Cet indicateur, en neutralisant les différences de structure par âge, permet de comparer les comportements de fécondité entre territoires.

Le panier d'équipements pour les familles et enfants comprend 23 équipements relevant des domaines de la santé, de l'enseignement et du sport. Il couvre à la fois des équipements fréquents (même dans les communes rurales), comme les écoles élémentaires, et d'autres plus spécialisés comme les maternités, concentrés dans les grandes agglomérations.
Retrouvez la méthodologie concernant l'accès aux services et équipements dans les données complémentaires de l'étude sur Insee.fr.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Directeur de la publication :
Pascal Oger
Rédactrice en chef :
Sandra Bouvet
Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
Crédits photos : Fotolia
ISSN : 2495-9588 (imprimé)
ISSN : 2493-0911 (en ligne)
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- « Couples et familles », *Insee Références*, édition 2015
- « La pauvreté dans l'Allier : les jeunes et les familles durement affectés par la crise », *Insee Analyses Auvergne* n°9, mai 2015
- « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première* n°1539, mars 2015
- « Enfants de couples, enfants des familles monoparentales : des différences marquées pour les jeunes enfants », *Insee Première* n°1216, janvier 2009

Insee
Mesurer pour comprendre